



LE SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Dès 2018, le projet de loi Ma santé 2022 a permis de lancer la construction de la feuille de route du numérique en santé. En 2019, à l'issue des concertations nationales dans le cadre du Ségur de la santé, un volet spécifique au développement du numérique de la santé a été identifié.

L'ambition du Ségur du numérique en santé est de **généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé** entre professionnels de santé et usagers pour mieux prévenir et mieux soigner, **accélérer** de façon significative **la feuille de route du numérique en santé et le déploiement des services et référentiels socles**, en passant de 10 millions à 250 millions de documents médicaux échangés d'ici 2023.

Ces services et référentiels socles permettront de renforcer la sécurité et développer l'interopérabilité des systèmes d'information.

Le Ségur viendra alimenter Mon espace santé, un espace numérique individuel qui permettra, dès janvier 2022, à chaque citoyen de disposer d'une vision consolidée de son parcours de soins et d'être acteur de santé.

Pour accélérer ce virage du numérique de la santé, des moyens d'investissements historiques ont été mis à disposition pour 7 « couloirs » (établissements sanitaires, établissements sociaux et médico sociaux, la médecine de ville, les laboratoires de biologie, les officines, les plateaux de radiologie, et les industriels).

1,4 milliards
d'euros
pour le partage des
données de santé
(sur 3 ans)

600 millions
d'euros
dédiés au secteur
médico-social
(sur 5 ans)

100%
financé par le
Plan de Relance et
Résilience Européen

LA FEUILLE DE ROUTE SÉCUR NUMÉRIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE

La feuille de route régionale du Ségur numérique a été élaborée à partir des priorités numériques nationales. En région, nous avons fait le choix de fusionner l'ensemble des sujets du numériques au sein d'une seule et unique feuille de route,

en s'appuyant sur l'organisation du numérique existante (équipe régionale du numérique) ayant permis de fédérer l'ensemble des acteurs de la e-santé au niveau régional, au niveau opérationnel et en pilotage.

Notre stratégie régionale s'appuie également sur 4 piliers

— Une **coordination étroite** entre les co-pilotes de cette feuille de route : ARS Hauts-de-France, Assurance Maladie et notre Grades, le GIP Sant&Numérique :

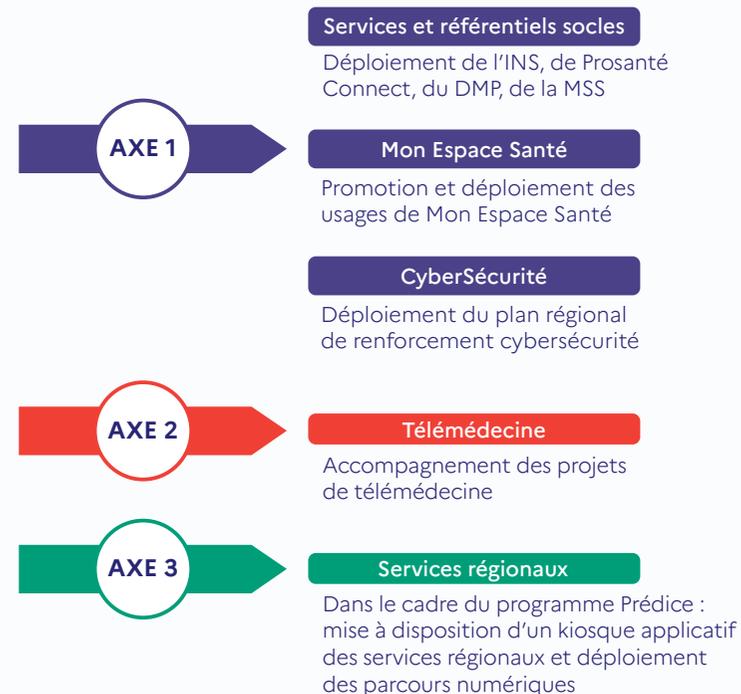


— Une **équipe numérique régionale** réunissant les acteurs de terrain sur les chantiers du numérique en région.

— La mise en œuvre de **7 territoires d'animation numérique** pour suivre le développement du numérique, partager les données de santé, favoriser la dynamique des territoires et libérer les initiatives de projets numériques.

— La **prise en compte de la dimension usager** dans la gouvernance du numérique en santé et une transversalité des couloirs au service du partage et de l'amélioration du parcours de soin

La feuille de route régionale du numérique se décompose en 3 axes



Nos principaux objectifs

- 1 Bâtir et animer une feuille de route régionale du déploiement du numérique en santé partagée avec les partenaires du territoire régional.
- 2 Acculturer, sensibiliser et informer l'ensemble de l'écosystème de santé sur le partage et l'échange de données.
- 3 Accompagner le déploiement des services socles et encourager les usages
- 4 Contribuer à l'effort du renforcement de la cybersécurité

LES PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Ces programmes sont des leviers pour débloquent de bout en bout les usages

— Programme SUN ES

Le programme « Ségur usage numérique en établissements de santé » vise à poursuivre les efforts pour amener l'ensemble des établissements sanitaires – quels que soient leur statut, leur taille et leur activité – vers un plus grand niveau de maturité de leur système d'information, nécessaire pour assurer une meilleure prise en charge des patients grâce au partage sécurisé de leurs données.

Pour toute question concernant le programme SUN-ES :

ARS-HDF-SUN-ES@ars.sante.fr

Une newsletter Ségur Numérique couloir sanitaire est également produite de manière hebdomadaire par l'ARS HDF, si vous ne la recevez pas, merci de nous l'indiquer à cette adresse mail.

.....

— Programme ESMS numérique

Le programme ESMS numérique a pour objectif d'accompagner les établissements sociaux et médico-sociaux dans leur virage numérique, en leur permettant de déployer un Dossier usager informatisé (DUI) ou de faire monter en compétence la version déjà en place.

Pour toute question concernant le programme ESMS :

ARS-HDF-SIMS@ars.sante.fr

Actualités du programmes et relai des webinaires sur le site de l'ARS HDF : Page « Programme ESMS numérique – Phase de généralisation dans les Hauts-de-France » sur www.hauts-de-france.ars.sante.fr

.....

— Programme SONS

Le programme SONS est un dispositif d'achat de l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins (SONS - système ouvert et non sélectif). Il permet d'aider les établissements sanitaires et les professionnels de santé à s'équiper de solutions logicielles qui bénéficient d'un référencement officiel par l'ANS (Agence du Numérique en Santé). Le dispositif est structuré en couloirs correspondant aux secteurs d'activité / types de professionnels concernés Chaque couloir peut couvrir un ou plusieurs types de logiciels, et fait l'objet d'une ou deux vagues de financement.

EN SYNTHÈSE

Avec le programme d'investissement massif du Ségur du numérique, les efforts et feuilles de routes de l'ARS Hauts-de-France et de ses partenaires convergent autour de motivations communes : **mettre les citoyens en capacité d'être acteurs de leur santé, partager les informations de santé entre les professionnels et avec leurs patients, améliorer le cadre de travail des professionnels de santé.**

Pour plus d'informations sur la feuille de route du numérique et sur le Ségur en région :

Site internet : Rubrique « Ségur du numérique en santé » sur le site www.hauts-de-france.ars.sante.fr

Contact mail : ars-hdf-segurnum@ars.sante.fr